



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'analyse d'un accident



Que prévoit le décret du 20 novembre 2020 ?

L'article 64 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 mentionne que la formation spécialisée compétente est réunie, dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Elle procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail, accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3^e et 4^e de l'article 6 du décret du 28 mai 1982.

Quels sont les types accidents ?

Un accident peut être reconnu comme accident de service ou de travail s'il survient sur le lieu de travail habituel ou tout autre lieu de travail occasionnel, lors de l'exercice des fonctions ou lors de toute activité qui en constitue le prolongement normal.

Accident de service : Concerne les agents publics (magistrats, fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, stagiaires de l'Etat et de leurs établissements publics). Ils relèvent du régime spécifique de la fonction publique.

Accident du travail : Concerne les agents contractuels et les apprentis. Ils relèvent du droit commun des salariés du privé : l'employeur télédéclare (contractuels) ou adresse le formulaire AT-MP (apprentis) à la CPAM.

Accident de trajet : Accident survenu soit pendant le trajet d'aller ou de retour, par tout moyen (utilisation d'un service de transports en commun, d'un véhicule personnel, ou marche à pied par exemple), entre la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où l'agent se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu de travail ; ou soit entre le lieu de travail et le lieu où l'agent prend habituellement ses repas.

Rappel de la définition d'un accident du travail

Un accident de travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, provoque un dommage corporel ou psychologique et qui survient pendant l'activité professionnelle.

L'enquête

La formation spécialisée procède à une enquête à l'occasion de chaque accident du travail ou accident de service. Les enquêtes sont réalisées par une délégation comprenant le président ou son représentant et au moins un représentant du personnel de la formation spécialisée. Le médecin du travail, l'assistant ou, le cas échéant, le conseiller de prévention ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail peuvent participer à la délégation.

La formation spécialisée, est informée des conclusions de chaque enquête et des suites qui lui sont données. Le président de la formation spécialisée peut, à son initiative ou suite à une délibération des membres de la formation faire appel à un expert certifié en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service ou par un accident du travail, (voir fiche sur l'expertise).

L'analyse des causes et la mise en place de mesures correctives

L'assistant de prévention, dans son rôle de conseiller du chef de service, doit être informé de tout accident de service. Il a pour mission de l'analyser pour être en capacité de proposer des mesures propres à assurer la prévention des risques. Pour ce faire, l'analyse des causes, s'appuiera du support disponible en annexe du guide ministériel sur les accidents. Un extrait de la fiche est présentée ci-dessous.

[Voir la fiche d'analyse en page suivante](#)

Quelques bons réflexes

Penser à mettre à jour le document unique d'évaluation des risques.

S'approprier le guide sur les accidents, élaboré par le secrétariat général.

La formation spécialisée est également compétente pour analyser les indicateurs définis suite aux travaux annuels sur les statistiques d'accident de service.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE D'ANALYSE																					
Accident du travail																					
Identification de l'administration <input type="text"/> Nom/ <input type="text"/> Prénom/ <input type="text"/> Raison sociale																					
Identification de la victime <input type="text"/> Nom, Prénom/ <input type="text"/>																					
Analysé Accident de travail (AT) <input type="text"/> Date de l'accident/ <input type="text"/> Participants (Nom, prénom, fonction)																					
Identification du dommage <input type="text"/> Date/Heure/ <input type="checkbox"/> Type : AT <input checked="" type="checkbox"/> Incident <input type="text"/> Nb de jours d'arrêt/ <input type="text"/> Siège des blessures (t ^e , bras, main, tête) <input type="text"/> Nature des blessures (c ^e , cassure, brûlure, contusion)																					
1 - Recueillir les faits / circonstances du dommage A - Récit détaillé de l'accident (ajouter croquis ou photos) <input type="text"/>																					
B - Activité Quelle était la tâche prescrite à la victime ? Que faisait-elle au moment des faits ? Y-a-t'il eu quelque chose d'inhabituel ?																					
C - Organisation Horaires, cadences, délais, interaction avec un tiers ? Objectifs ? Autorisation ? Quelles particularités ? Moyens de communication ? Relations dans les équipes ? Contraintes extérieures ?																					
D - Matériel Matériel utilisé ? Risques spéculatifs ? Moyens de prévention mis en œuvre ? EDPI ? Etat du matériel ? Origines de la panne ou défaillance ?																					
E - Humain Qui est la victime ? Niveau de formation ? Ancienneté ? Poste occupé ? Horaires de travail ? Type de contrat ? Circonstances particulières ? Autres personnes impliquées ?																					
F - Environnement Est-ce ensoleillé ? Bruit ? Température ? Éclairage ? Vapeurs ? Douceur ?																					
Document B5QV1 19/04/2022 Page 1 sur 2																					
2 - Rechercher les causes et les faits déclencheurs Causes Identifiées <input type="text"/> Cadences, autonomie, objectifs, répartition, dépendance, poste amont/aval, prise en compte des aléas, mode dégradé... <input type="checkbox"/> A - Organisation/ <input type="text"/> Matériel : machines, outils, maintenance, état, mode d'emploi - Environnement : bruit, température, éclairage <input type="checkbox"/> B - Technologie/ <input type="text"/> Formation, mode d'apprentissage, information, management <input type="checkbox"/> C - Humain/ <input type="text"/>																					
3 - Définir les mesures de prévention / plan d'actions <table border="1"> <thead> <tr> <th>Measures de prévention</th> <th>Moyens alloués Matériels, Financement, Humains</th> <th>Priorité de l'action</th> <th>Début</th> <th>Date de clôture</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A - Organigramme</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>B - Technologie</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>C - Humain</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Measures de prévention	Moyens alloués Matériels, Financement, Humains	Priorité de l'action	Début	Date de clôture	A - Organigramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B - Technologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C - Humain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Measures de prévention	Moyens alloués Matériels, Financement, Humains	Priorité de l'action	Début	Date de clôture																	
A - Organigramme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
B - Technologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
C - Humain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
4 - Intégrer dans la démarche d'évaluation des risques Avez-vous un Document Unique d'évaluation des Risques - DUER ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, le(s) risque(s) étais(en)t-il(s) identifié(s) dans le DUER ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Suite à cet accident, avez-vous mis à jour votre DUER ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																					
Document B5QV1 19/04/2022 Page 2 sur 2																					